

Bienvenue

PREVENTION INCENDIE : LE DEBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE



Une autre vie s'invente ici





MAXIME BISSEY



JUSTINE CHARTIER



Les Obligations Légales de Débroussaillage

Nos missions à vos côtés

Boîte à outils

Règlementation OLD

Temps d'échange



Exemple débroussaillage obligatoire réalisé, source : PNRBP



Nos missions à vos côtés :

SOUTIEN TECHNIQUE ET TERRAIN

Sensibilisation

Compréhension de la règle

Accompagnement technique

**Conseils
individualisés**

**Plan Communal de
Débroussaillage**



Implication auprès des 72 communes drômoises adhérentes au Parc naturel régional des Baronnies provençales

POINT IMPORTANT !!

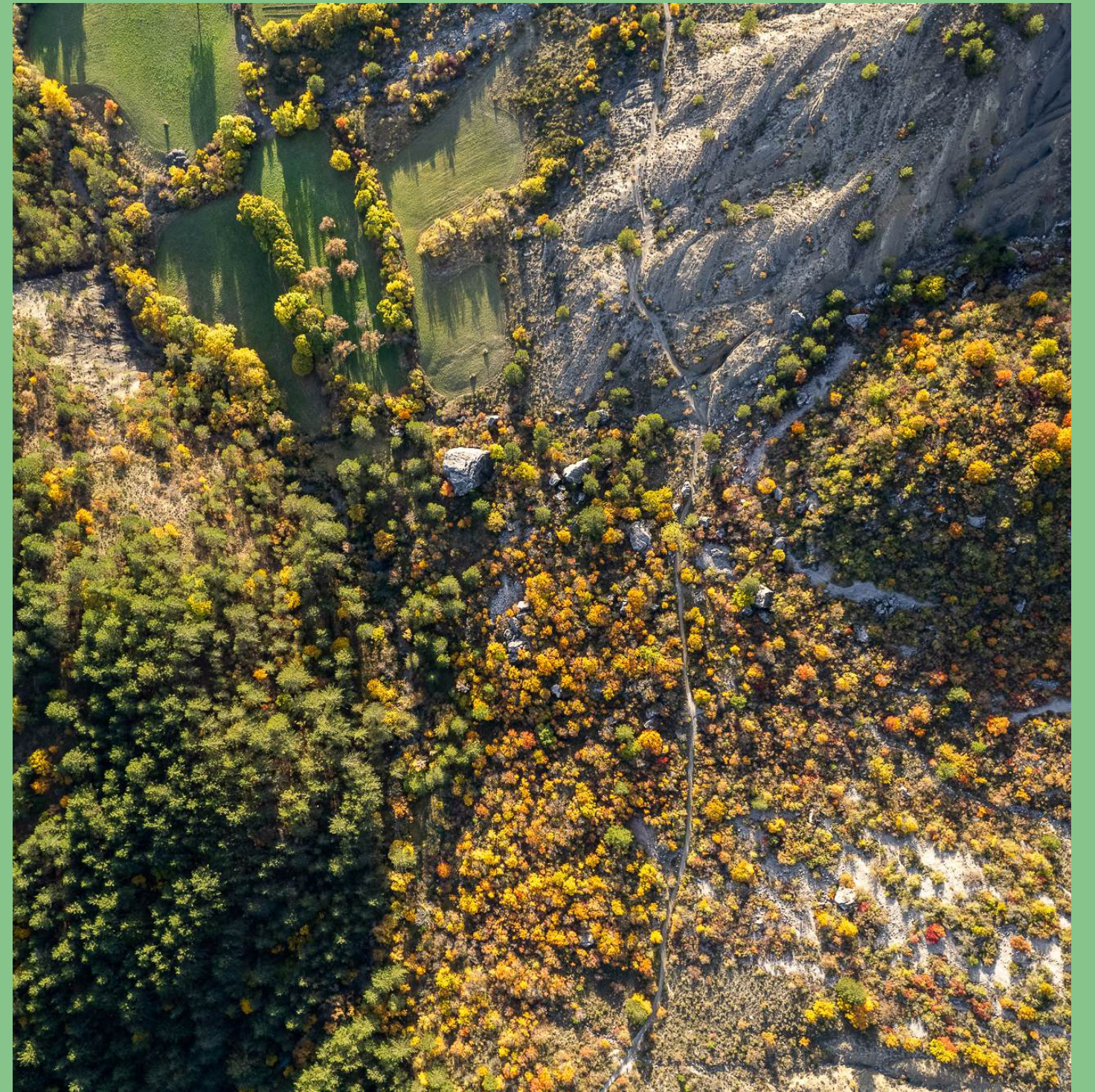
- Disponibles par mail toute la semaine et par téléphone le lundi après-midi et le jeudi matin.
- Déplacement possible pour des conseils personnalisés.

Outils et ressources

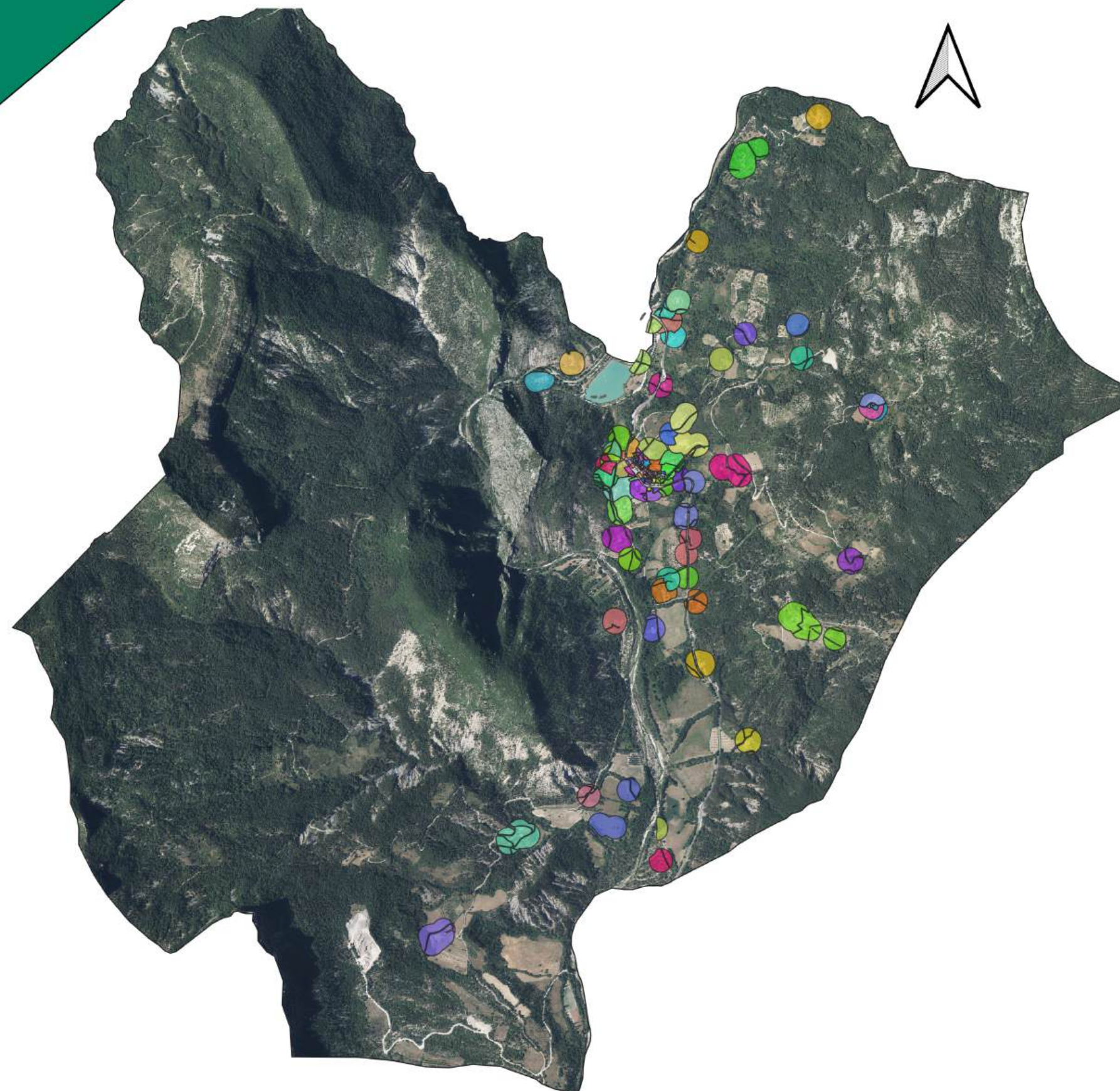
- Guide de débroussaillage DDT Drôme
- Cartographie CARTOLD DDT Drôme
- Possibilité de bénéficier d'un crédit d'impôt pour l'emploi de personnel à domicile
- Plan communal de débroussaillage + Cartes

Le plan communal de débroussaillage

- Rappel de la règle concernant les OLD
- Les bonnes pratiques en termes de débroussaillage
- Les avantages du débroussaillage obligatoire
- Atlas des zones à débroussailler par propriétaire



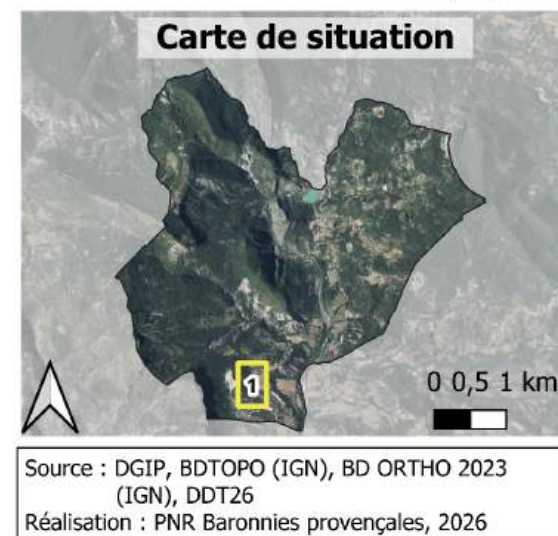
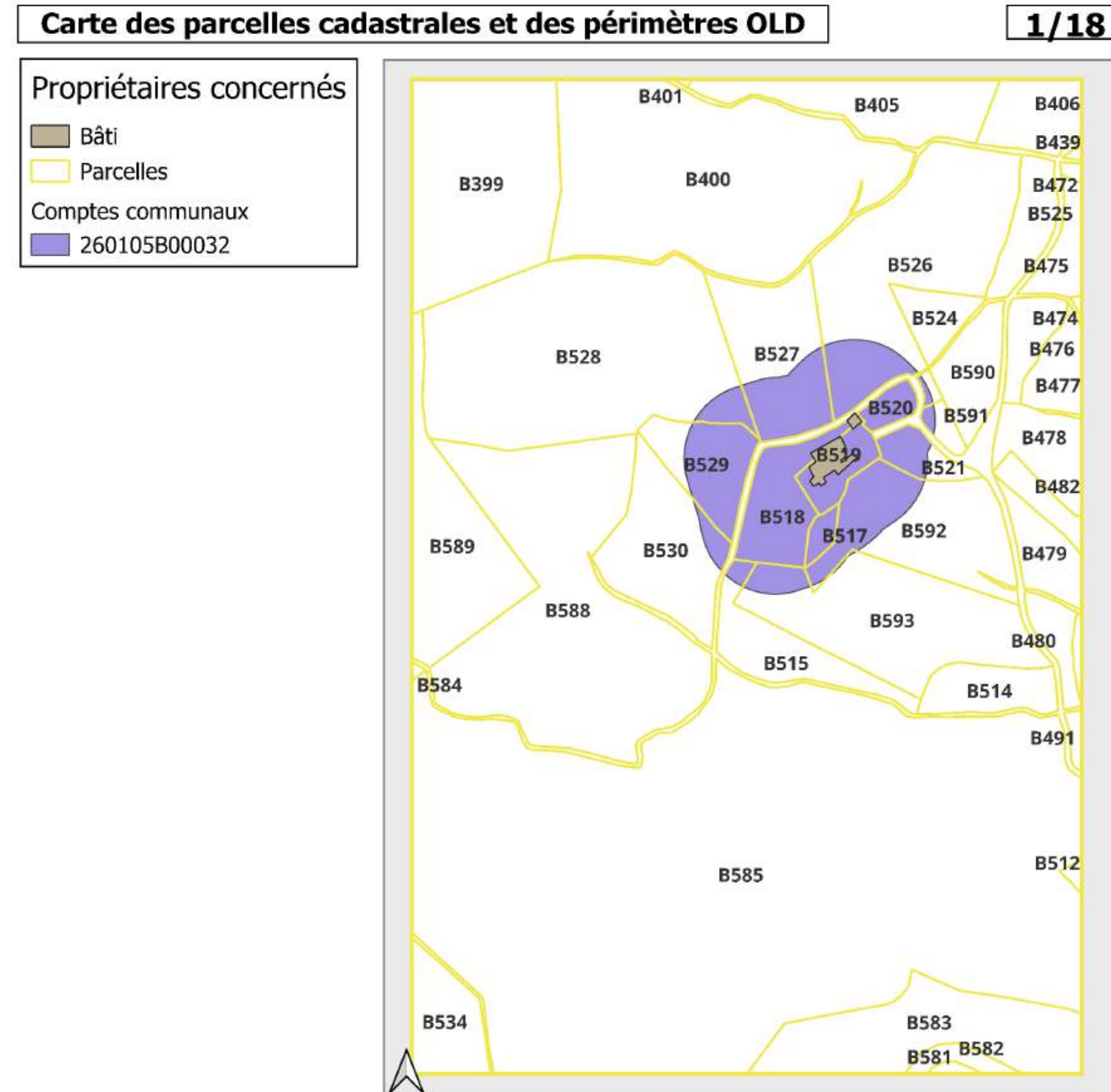
Atlas des Obligations légales de débroussaillage sur la commune de Cornillon-sur-l'Oule



En partenariat
avec :



Exemple cas pratique débroussaillage



AVERTISSEMENT

Les cartographies fournies dans le présent PCD, et les données qui peuvent en découler, ont été réalisées à partir de données publiques. Ces documents sont réalisés à titre indicatif, ils n'ont pas de valeur juridique et ne sont pas opposables. En application du Code forestier, le maire est responsable de l'application des OLD sur le territoire communal. Le traitement des données avec les outils SIG peut générer quelques erreurs ; la consultation de l'atlas ne se substitue aucunement à une vérification sur le terrain, en particulier dans le cadre d'une procédure de contrôle de la réalisation des OLD.



Le débroussaillage : qu'est-ce que c'est ?

“Concerne l'ensemble des travaux consistant à réduire ou à enlever une partie de la végétation pour limiter les risques d'incendies “

Exemples concrets :

- Coupe des herbes hautes, buissons et broussailles
- Élagage des branches basses

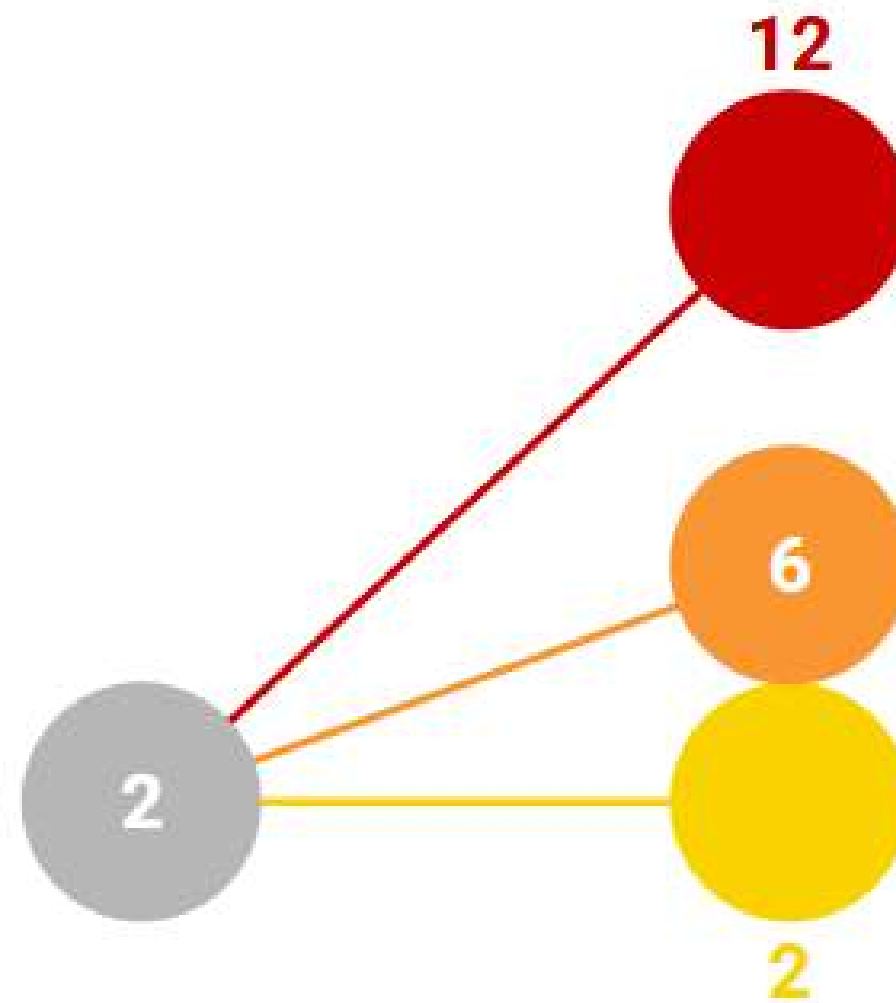
Pourquoi réaliser le débroussaillage ?

- Réduire la quantité et la densité de la biomasse
- Freiner la propagation du feu
- Diminuer la puissance du feu
- Faciliter l'accès aux pompiers



🔥 **Nombre de jours avec risque significatif de feu de végétation**

2050  +2.7°C



Données pour une altitude proche de 774 m

● Valeur de référence

● Valeur haute

● Valeur médiane

● Valeur basse





VRAI OU FAUX ?

LE DÉBROUSSAILLEMENT C'EST TOUT COUPER !





VRAI OU FAUX ?

LE DÉBROUSSAILLEMENT C'EST TOUT COUPER !

FAUX

LE DÉBROUSSAILLEMENT C'EST SÉLECTIONNER
LA VÉGÉTATION À COUPER EN PRENANT EN
COMPTE DE PLUSIEURS FACTEURS





VRAI OU FAUX ?

LE DÉBROUSSAILLEMENT C'EST TOUT COUPER !

FAUX

LE DÉBROUSSAILLEMENT C'EST SÉLECTIONNER
LA VÉGÉTATION À COUPER EN PRENANT EN
COMPTE DE PLUSIEURS FACTEURS



VRAI OU FAUX ?

LE DÉBROUSSAILLEMENT EST BIEN RÉALISÉ





VRAI OU FAUX ?

LE DÉBROUSSAILLEMENT C'EST TOUT COUPER !

FAUX

LE DÉBROUSSAILLEMENT C'EST SÉLECTIONNER
LA VÉGÉTATION À COUPER EN PRENANT EN
COMPTE DE PLUSIEURS FACTEURS



VRAI OU FAUX ?

LE DÉBROUSSAILLEMENT EST BIEN RÉALISÉ

VRAI

HERBES BIEN COUPÉES ET BRANCHES BASSES
ÉLAGUÉES





VRAI OU FAUX ?

LE DÉBROUSSAILLEMENT C'EST TOUT COUPER !

FAUX

LE DÉBROUSSAILLEMENT C'EST SÉLECTIONNER
LA VÉGÉTATION À COUPER EN PRENANT EN
COMPTE DE PLUSIEURS FACTEURS



VRAI OU FAUX ?

LE DÉBROUSSAILLEMENT EST BIEN RÉALISÉ

VRAI

HERBES BIEN COUPÉES ET BRANCHES BASSES
ÉLAGUÉES



VRAI OU FAUX ?

LE DÉBROUSSAILLEMENT LIMITE RÉELLEMENT LE
RISQUE INCENDIE





VRAI OU FAUX ?

LE DÉBROUSSAILLEMENT C'EST TOUT COUPER !

FAUX

LE DÉBROUSSAILLEMENT C'EST SÉLECTIONNER LA VÉGÉTATION À COUPER EN PRENANT EN COMPTE DE PLUSIEURS FACTEURS



VRAI OU FAUX ?

LE DÉBROUSSAILLEMENT EST BIEN RÉALISÉ

VRAI

HERBES BIEN COUPÉES ET BRANCHES BASSES ÉLAGUÉES



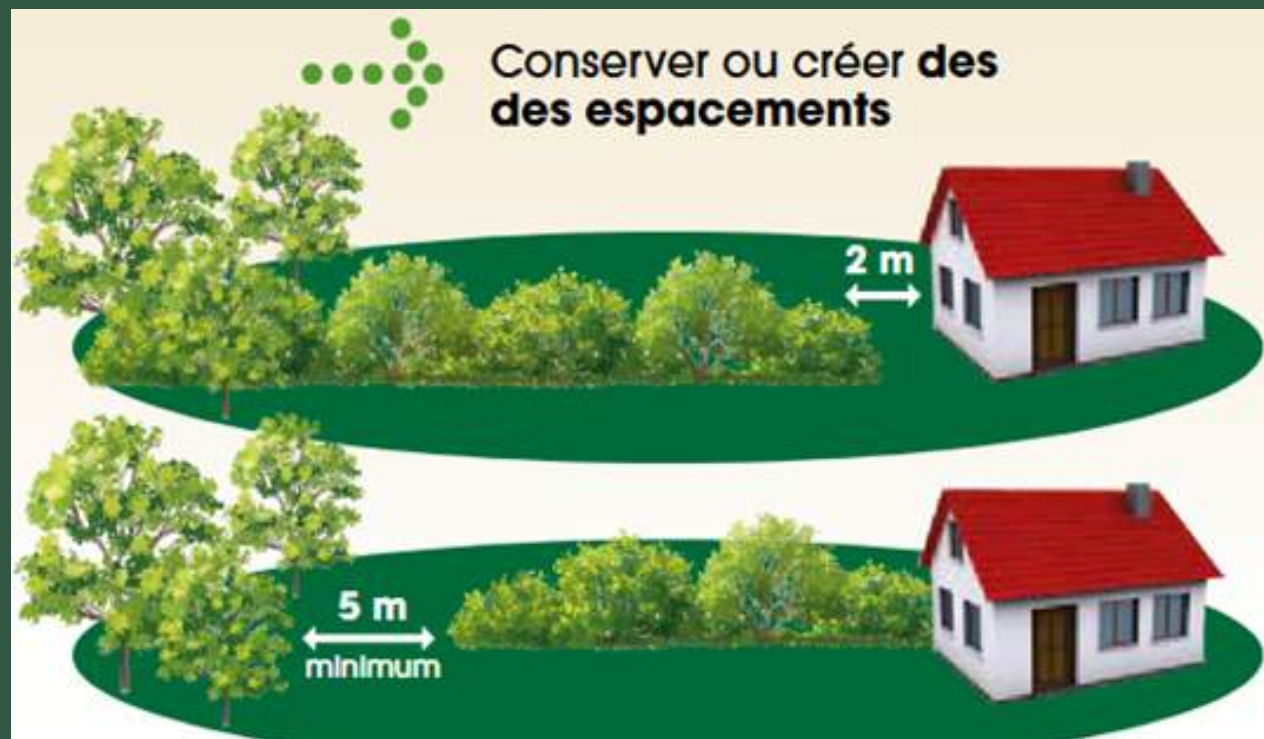
VRAI OU FAUX ?

LE DÉBROUSSAILLEMENT LIMITE RÉELLEMENT LE RISQUE INCENDIE

VRAI

DÉBROUSSAILLER LIMITE EXPANSION DU FEU

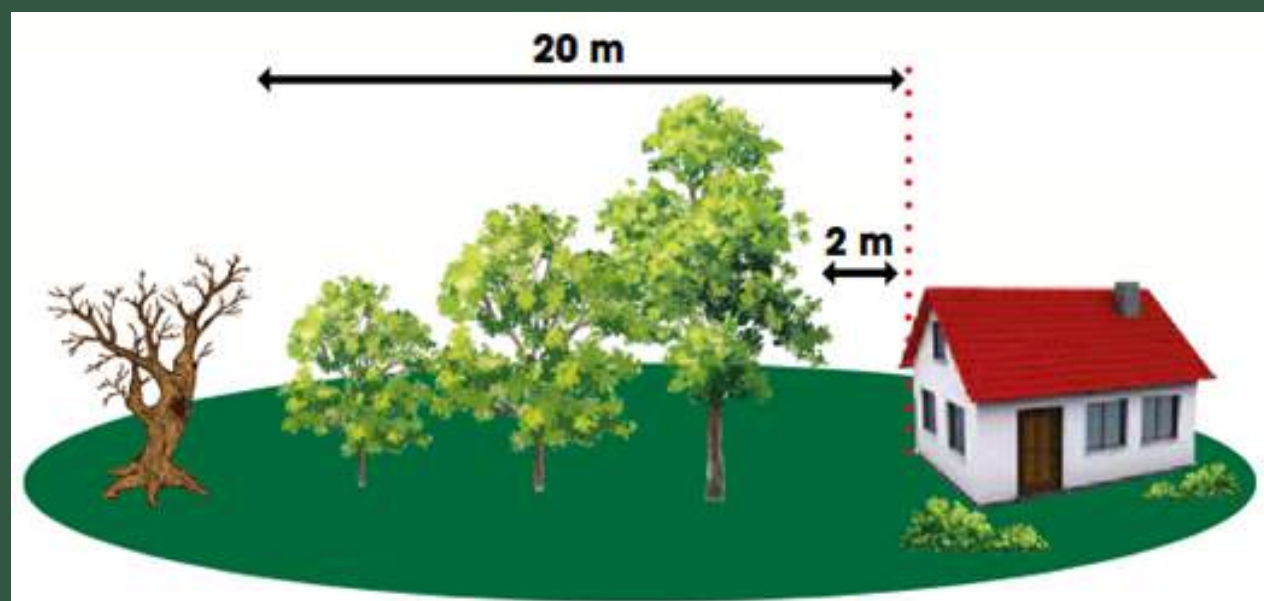




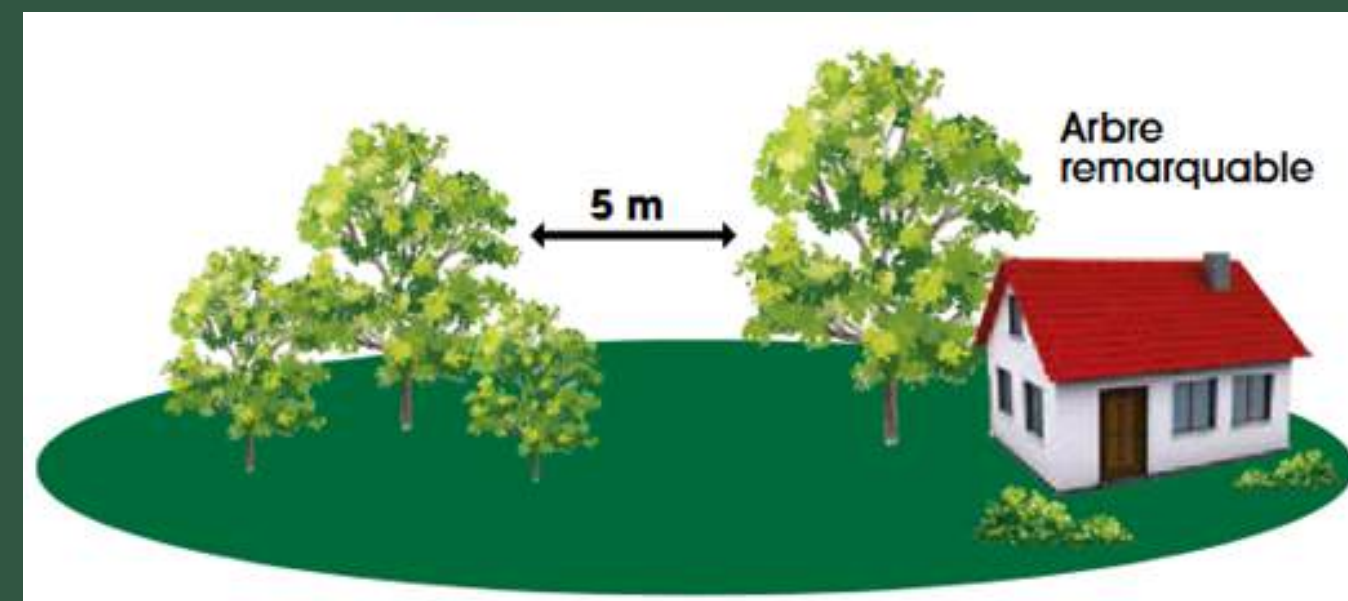
FOCUS HAIES + ÎLOT VÉGÉTATION



FOCUS LINÉAIRES (ROUTE PUBLIQUE OU PRIVÉE)



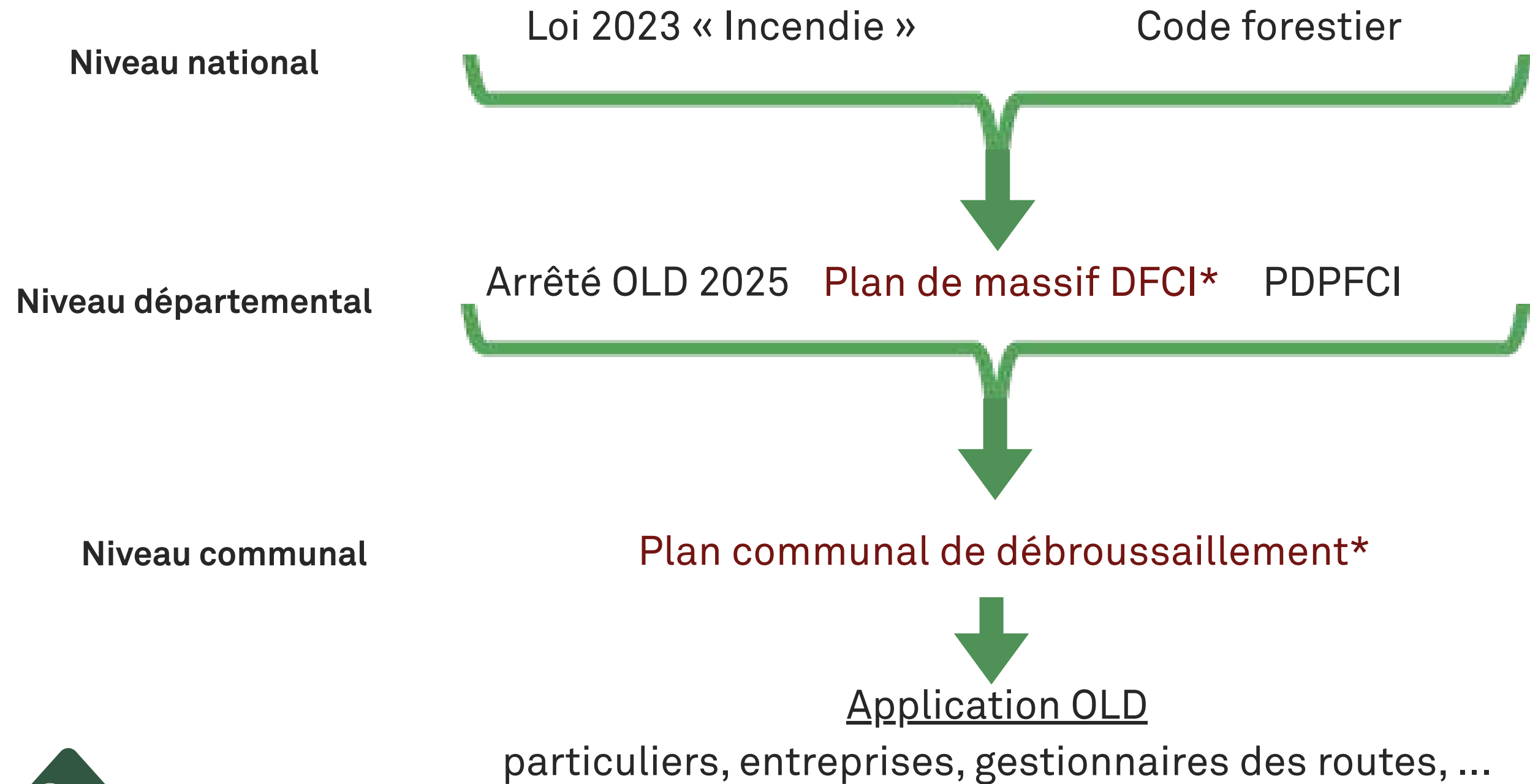
FOCUS PROXIMITÉ MAISON + ARBRES MORTS



FOCUS ARBRE REMARQUABLE + ÎLOTS DE VÉGÉTATION

Réglementation et outils

SCHÉMA RÉCAPITULATIF DE LA RÉGLEMENTATION LIÉE AUX OLD



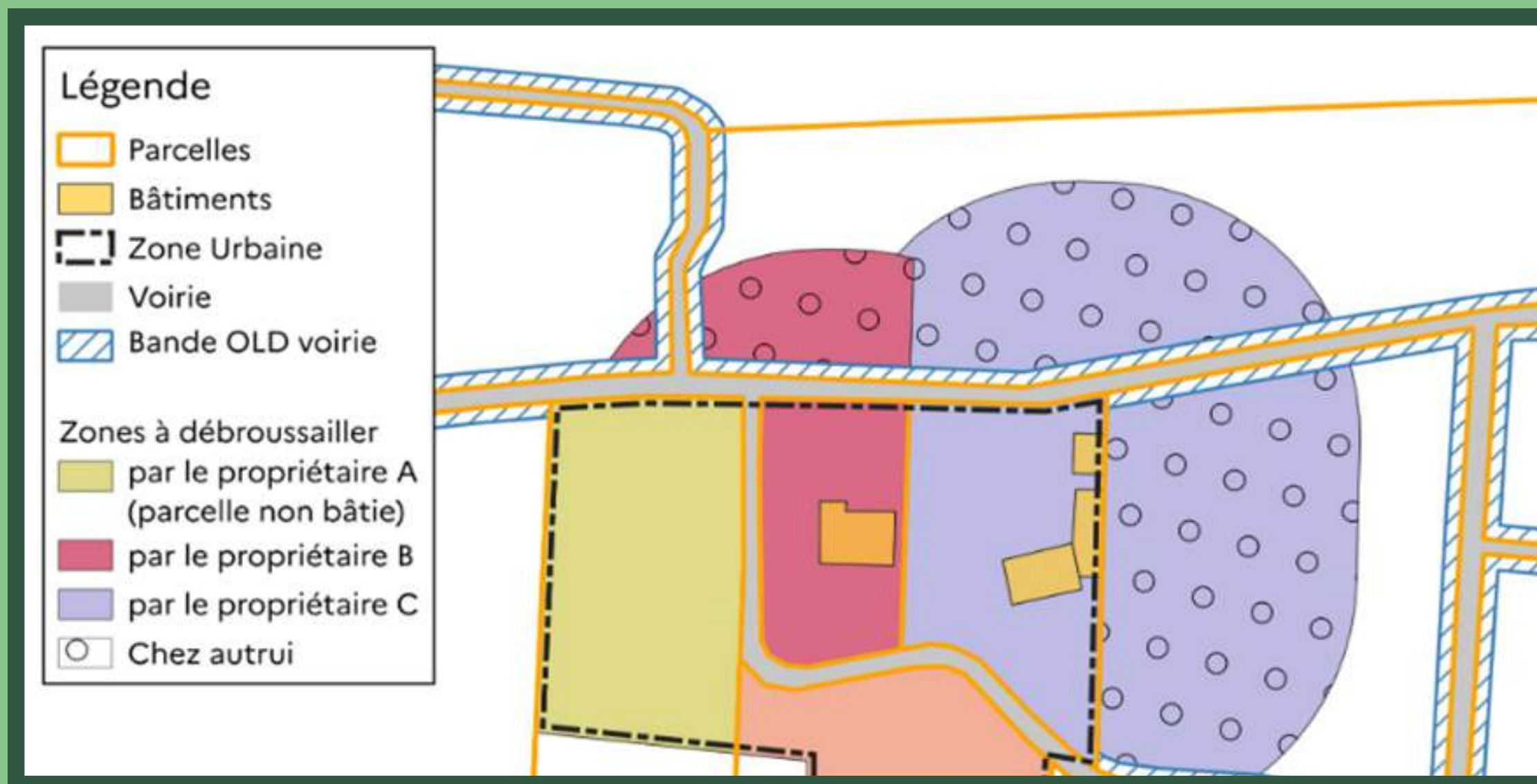
*optionnel, à l'initiative départementale ou communale



Qui doit faire le débroussaillage obligatoire ?

Règle générale : débroussaillage à 50m autour du bâti

Cas particulier : en zone U de PLU, débroussaillage de l'ensemble des parcelles, bâtie ou non



Retrouvez les schémas et les règles dans « Comment débroussailler dans le respect des règles ? Guide », DDT de la Drôme (2025)



Sanctions possibles en cas de non-respect

PHASE 1

Non-conformité OLD → amende = une contravention forfaitaire de 5e classe (C5) = 200 €

PHASE 2

Demande régularisation non-débroussaillage → **Mise en demeure***
+ **astreinte*** jusqu'à 100 € par jour de retard
+ **amende*** jusqu'à 50 € par m²

PHASE 3

Régularisation OLD → **Travaux d'office*** (les frais étant à la charge de la personne concernée)

EN CAS D'INCENDIE PAR NON RESPECT OLD

- incendie provoqué → dommage des biens d'autrui → 1 an de prison et 15 000 € d'amende
- l'assurance peut appliquer une franchise supplémentaire jusqu'à 5 000 €



*A L'INITIATIVE DU MAIRE



Merci

Une autre vie s'invente ici

**FRANCE
NATION
VERTE**
Agir • Mobiliser • Accélérer

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

**- LA
DRO
ME -**


Hautes-Alpes
le département